COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 16 JUIN 2026

Le deux avril deux mil vingt-six à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de LORMAISON, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Philippe FRÉMONT, Maire.
PRESENTS : Messieurs Didier JEANTET, Olivier DUPUIS, Fabrice DECROIX, Pascal MOTTAIS, Sauveur SIRANGELO, Florent LOCHOUARN, Mathis ROUSSELLE, Mesdames Martine DRUOT, Véronique CULERIER, Patricia TELLIER, Julie MEGRET, Caroline LIOUT, Nathalie GOUJON, Chloé GRANGY

Secrétaire de séance : M Pascal MOTTAIS

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUIN 2026

Après lecture, LE CONSEIL MUNICIPAL, ADOPTE, à l'unanimité, sans restriction, le procès-verbal de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du **02 avril 2026.**

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

NOMMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL a élu à bulletin secret comme membres de la Commission d'Appel d'Offre, savoir :

Liste présentée : Liste de Monsieur Olivier DUPUIS
Nombre de votants : **15**
Nombre de bulletins blancs : 0
Nombre de bulletins nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 15

Sont élus à l'unanimité à la Commission d'Appels d'Offre :

Liste de Monsieur Olivier DUPUIS

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE SPECIALE

Dans le cadre de l'article L 5211-9-2 du Code Général de Collectivité Territoriales, **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LORMAISON REFUSE** de transférer les pouvoirs de police spéciales, liés à la compétence circulation et stationnement sur la voirie (sur l'ensemble des voies publiques intercommunales et communales reconnues ou non d'intérêt communautaires), de la délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique, de la délivrance des autorisations de taxi et de la lutte contre l'habitat indigne, à la communauté de communes des sablons.

Pour : 15 Contre : 0 Abs : 0

DETERMINATION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

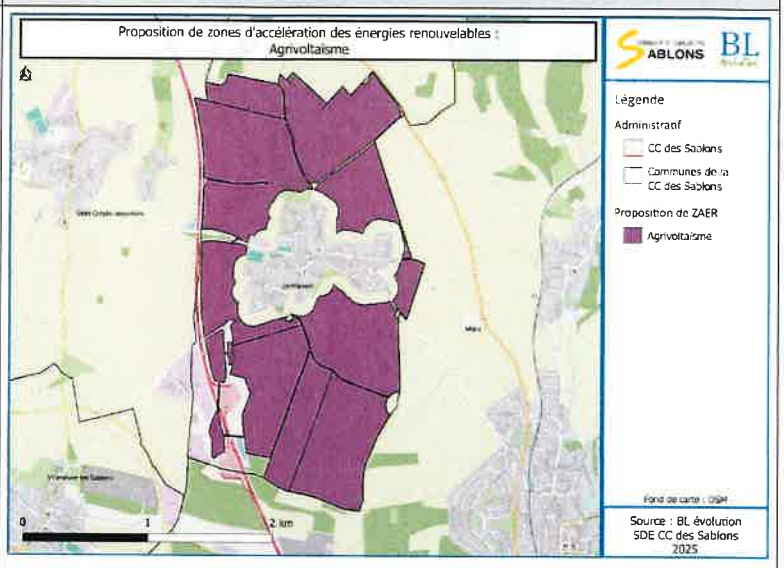
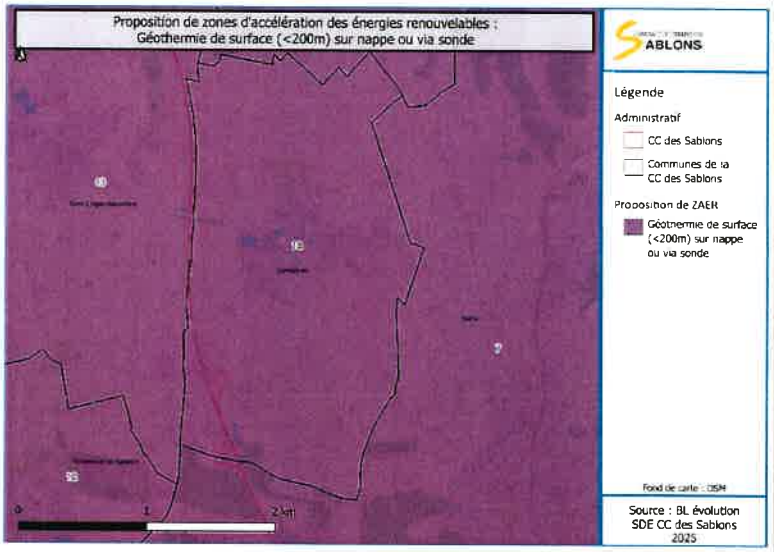
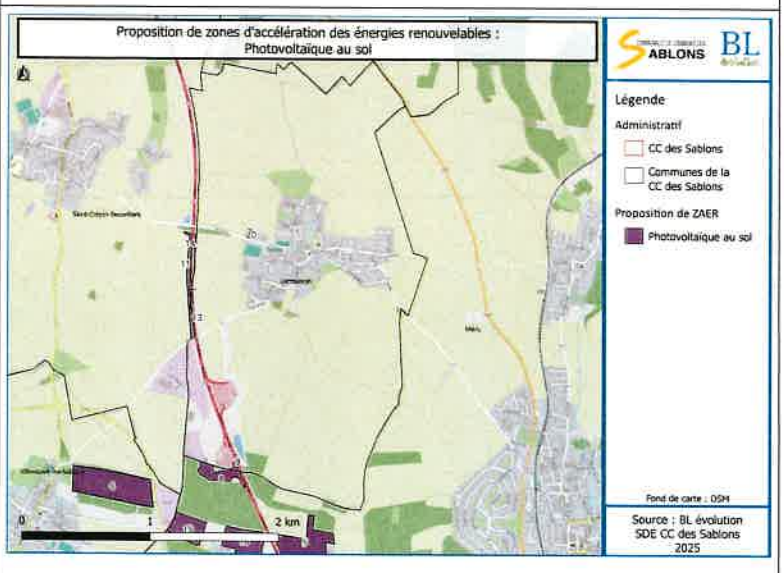
Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production pour le développement des énergies renouvelables.

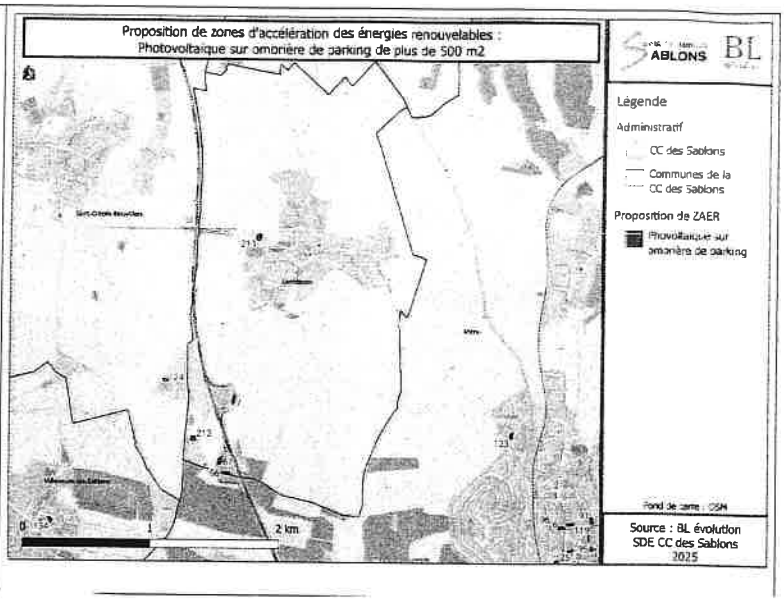
Monsieur le Maire présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables déterminées notamment suite à une réunion publique du 28 avril 2026 savoir :

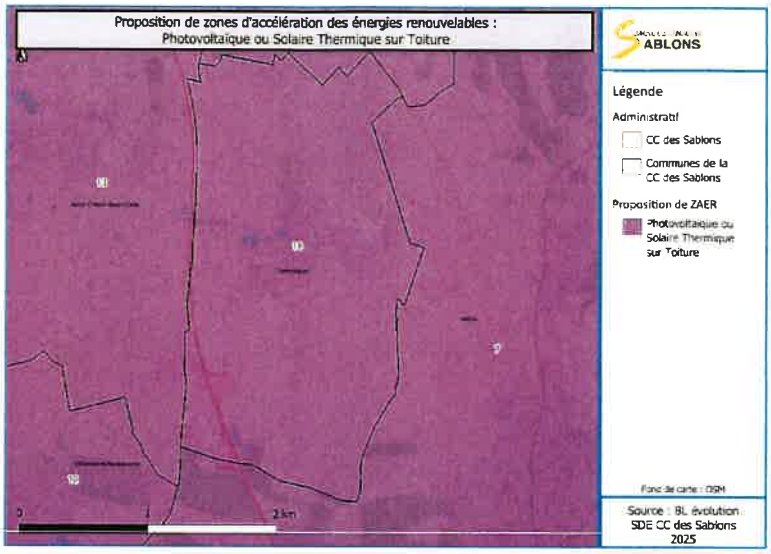
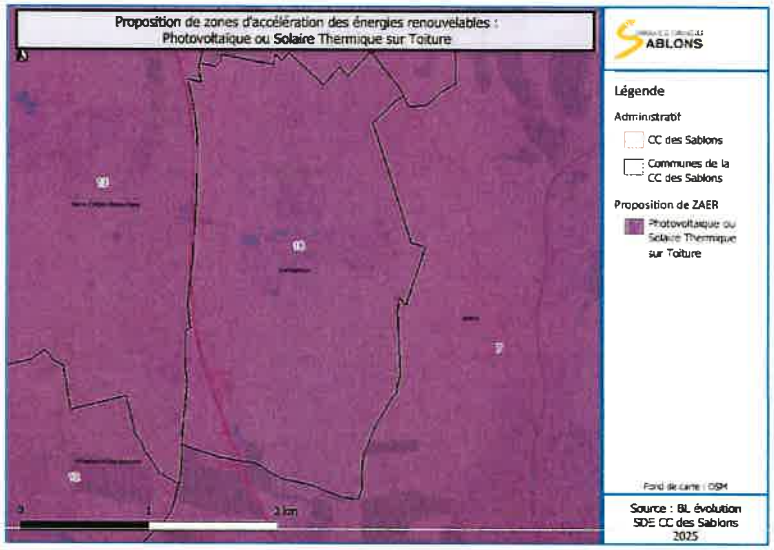
- L'agrivoltaïsme sur toutes les parcelles agricoles de la commune de Lormaison
- La géothermie de surface sur toutes les parcelles de la commune de Lormaison
- Le photovoltaïque au sol sur toutes les parcelles de la commune de Lormaison mais ne doivent pas être visible des voies publiques
- Le photovoltaïque sur ombrière de parking à la salle des fêtes et sur la Zone industrielle de la Reine Blanche
- Le photovoltaïque sur toiture, sur toutes toitures des maisons et des bâtiments de la commune de Lormaison
- Le solaire thermique sur toiture, sur toutes toitures des maisons et des bâtiments de la commune de Lormaison

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL DEFINIT comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones indiquées ci-dessus et figurant dans le tableau ci-joint et **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones au Sous-Préfêt, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transmission énergétiques, du Département de l'Oise, ainsi qu'à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont elle est membre, à savoir la Communauté des Communes des Sablons.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Nom de la zone	Filière d'énergie	Vue aérienne de la zone
1	Agrivoltaïsme	
18	Géothermie de surface	Toute la commune 
9, 13 et 20	Photovoltaïque au sol	

7, 66, 67, 212 et 213 Salle des Fêtes ZI de la Reine Blanche	Photovoltaïque sur ombrière de parking	

18	Solaire Thermique sur toiture	Toute la commune 
18	Photovoltaïque sur toiture	Toute la commune 

CINEMA MUNICIPAL LE DOMINO A MERU

Sachant que les Multiplex « MEGARAMA » veulent évincer les salles de cinéma municipales et notamment le cinéma « LE DOMINO » de Méru, des sorties nationales de diffusion, qui aurait pour conséquence d'être rétrogradé par les distributeurs en troisième, voir en quatrième semaine dans le circuit de distribution des films de sortie nationale,

LE CONSEIL MUNICIPAL, DENONCE, cette pratique souhaitée par les MULTIPLEX et ceci afin de sauvegarder le cinéma municipal « LE DOMINO » qui se trouve à Méru sur la Communauté de Communes des Sablons.

Pour : 14 Contre : 1 Abs : 0

La séance est levée à 19 H 45

Fait à Lormaison, le 17 juin 2026

Pour Le Maire,
L'Adjoint Délégué,

Didier JEANTET

MAIRIE DE LORMAISON (OISE)